

Québec, le 27 avril 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 23 mars 2017 par la députée de la circonscription de Sainte-Marie–Saint-Jacques, au sujet de la dalle-parc qui était prévue au projet Turcot.

Le projet Turcot a grandement évolué au fil des ans. Entre l'annonce du projet en 2010 et l'avant-projet définitif en 2012, plus de deux cents rencontres de travail ont eu lieu avec les partenaires du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dont en premier lieu la Ville de Montréal, afin d'en arriver au projet aujourd'hui en construction.

La dalle-parc, présentée en novembre 2010 lors du dévoilement public du projet Turcot, passait au-dessus des voies ferrées et du corridor de l'autoroute 20. Le projet était alors à une phase préliminaire. Le projet a été raffiné et le concept de dalle-parc a été écarté en 2012 pour différentes raisons, notamment parce que la vocation future du secteur n'était pas encore établie et que le volet transport actif du projet avait été bonifié.

L'ajout de 6,7 km de nouveaux sentiers multifonctionnels et de pistes cyclables est inclus au projet Turcot. Les axes nord – sud du boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue et de la rue Saint-Jacques ont été privilégiés pour assurer les déplacements des piétons et cyclistes dans le cadre du projet, et ce, en accord avec la Ville de Montréal.

...2

La construction d'une dalle-parc doit avant tout s'intégrer dans une vision d'aménagement globale du secteur. Il est donc aujourd'hui prématuré d'aller de l'avant avec une telle infrastructure dans le cadre du projet Turcot. Les espaces requis demeurent tout de même disponibles pour un projet futur.

Rappelons que le projet Turcot prévoit plusieurs mesures d'intégration urbaine afin d'améliorer le paysage et la qualité de vie des citoyens, dont des trottoirs élargis entre 3,5 à 5 mètres, 4 km de mur antibruit, ainsi que la création de nouveaux liens entre les quartiers et des ouvrages emblématiques comme le pont Saint-Jacques et le pont du canal de Lachine.

Le projet prévoit également 218 000 m² d'espaces verts, dont 97 000 m² au pied de la falaise Saint-Jacques, de même que la plantation d'environ 9 000 arbres et 54 000 plants de graminées, de vivaces et arbustes sur les talus et les paliers des emprises des infrastructures du Ministère ainsi que pour l'aménagement de la bande verte au pied de la falaise Saint-Jacques.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Laurent Lessard